

Atelier Aja 9 : Les mathématiques enseignées à des élèves déficients visuels

Françoise MAGNA : fmagna@libertysurf.fr

Renseignements utiles (au 22 octobre 2006)

1) Règles de transcription

- Code de transcription en braille des textes imprimés, deuxième édition septembre 1999
- NOTATION MATHEMATIQUE BRAILLE : mise à jour de la notation mathématique en braille de 1971 (jusqu'au niveau baccalauréat inclus), première édition septembre 2001

Ces deux documents sont disponibles à :

l'Association Valentin Haüy (AVH) 5 rue Duroc 75007 PARIS

Téléphone 01 44 49 27 27, télécopie 01 44 49 27 10

Courriel : avh@avh.asso.fr ou site Internet : <http://www.avh.asso.fr>

Ou

Au Département de la Transcription et de l'Édition Adaptée (DTEA)

Institut National des Jeunes Aveugles (INJA) 56 boulevard des Invalides 75007 Paris

Téléphone 01 44 49 35 35, télécopie 01 44 49 13 40

Courriel : inja.dtea@wanadoo.fr ou site Internet : <http://www.inja.fr>

A savoir : des modifications des codes braille auront lieu le 1^{er} septembre 2007.

2) BraMaNet : logiciel de transcription des mathématiques de l'imprimé (notre écriture) vers le braille :

Téléchargeable à l'adresse suivante : <http://handy.univ-lyon1.fr/projets/bramanet/>

Personnes à contacter : Frédéric SCHWEBEL : Frederic.Schwebel@ouvaton.org ou

Maurizio NANNINI maurizio.nannini@adm.univ-lyon1.fr

3) DBT : logiciel de transcription sous windows, en vente à l'AVH (voir ci-dessus).

Personnes ressources :

Christian Coudert : ch.coudert@avh.asso.fr et Pascale ISEL contact@pascale-isel.com

4) Calculatrice scientifique

Concernant les logiciels calculatrice sur ordinateur, il en existe deux très pratiques :

- CALSCI, calculatrice scientifique entièrement utilisable par un non-voyant. Elle n'est pas graphique (ne dessine pas les courbes), et ne possède pas de fonctions avancées telles calcul d'une dérivée, d'une intégrale, etc.

Elle est gratuite et vous pouvez la télécharger à l'adresse suivante :

www.winaide.net/article32.html

- DERIVE, calculatrice scientifique et graphique très évoluée (dérivée de la TI 92), utilisable à 90% par un non-voyant (donc un peu moins accessible que CALSCI). Outre les fonctions de base d'une calculatrice scientifique, elle permet de trouver des dérivées, des intégrales, résoudre des équations, des systèmes, tracer des courbes, etc. Les deux dernières versions sont la 5 et la 6. Pour l'école, je conseille plutôt la 5, car la 6 donne en plus les étapes des calculs !

DERIVE est payante. Vous pouvez trouver des infos dessus sur ce site par exemple :

<http://www.derive-europe.com/main.asp>

Prix en septembre 2006 : DERIVE (version 6) 228 euros TTC

Et, le tableur EXCEL (dans le pack office WORD).

Pour une personne ne pouvant pas lire une figure, il n'existe pas de calculatrice graphique ou autre logiciel assimilé.

5) Handiscol : La scolarisation des jeunes handicapés

<http://www.education.gouv.fr/handiscol/default.htm>

L'appellation Handiscol' permet d'identifier l'ensemble des mesures ou dispositifs (plan de scolarisation, cellule d'écoute, guides, groupes départementaux) mis en place depuis 1999 pour favoriser la scolarisation des enfants et adolescents handicapés en milieu scolaire ordinaire (école, collège, lycée).

Ce site regroupe l'ensemble de ces actions ainsi que les informations ou aides utiles tant aux parents qui scolarisent ou souhaitent scolariser leur enfant handicapé en milieu ordinaire qu'aux enseignants qui accueillent des élèves handicapés.

La cellule d'écoute Handiscol

Numéro azur : 0 810 55 55 01

handiscol@inshea.fr

Ce service est destiné aux familles d'enfants handicapés ou malades souvent en difficulté face aux problèmes de la scolarisation ainsi qu'aux enseignants qui interviennent auprès de ces enfants et adolescents. L'appel est facturé au tarif d'un appel local selon le principe du numéro AZUR.

Guide pour les enseignants qui accueillent un élève présentant une déficience visuelle

Réédité en novembre 2004, ce fascicule traite de la scolarisation des élèves déficients visuels ; ce terme générique regroupe les malvoyants et les aveugles (ou non voyants). Les thèmes abordés concernent les caractéristiques de la déficience visuelle, l'organisation de l'adaptation pédagogique et enfin les aides. L'objectif de ce guide est de donner des indications pour mieux connaître la situation de déficience visuelle chez un élève ainsi que d'apporter des pistes pédagogiques et techniques aux enseignants chargés de l'accueillir.

http://www.education.gouv.fr/handiscol/ressources/guide_pro.htm#3

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, votée à l'Assemblée nationale le 3 février 2005, a été promulguée le 11 février 2005 et parue au J.O n° 36 du 12 février 2005 page 2353

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SANX0300217L>

6) CIO spécialisé pour jeunes handicapés physiques

Marie-Thérèse GRIMM, conseillère d'Orientation-Psychologue

8 rue Dieudonné COSTES 75013 PARIS

Téléphone : 01 45 82 65 57

Télécopie : 01 45 82 65 61

7) Banque de données de l'INJA

Permet de savoir si un livre, scolaire ou non, a été transcrit en braille ou adapté en gros caractères, et si oui par quel organisme.

Voir sur le site de l'INJA : <http://www.inja.fr/bdea>

Courriel : bdea@inja.fr

Téléphone : 01 44 49 35 86

Télécopie : 01 44 49 35 80

- 8) Association SESAME : Service pour l'Édition Spécialisée destinée aux Aveugles, Malvoyants et autres personnes Empêchées de lire
Site Internet : <http://www.lesesame.net>
Contacts : 5 rue Maurice de la Sizeranne 75007 PARIS
Téléphone : 01 40 61 98 16 ou 06 17 96 01 51
Courriel : vitellus@ifrance.com

Cette association dynamique propose des livres enregistrés : première bibliothèque francophone sur cd-rom, plus de 2 000 livres en version intégrale !
Et aussi "les albums de Vocalise" : chaque "album" peut contenir jusqu'à 25 heures d'enregistrements de livres lus à haute voix, en format compressé selon la norme MP3.

- 9) Modalités d'application des dispositions relatives au bénéfice de la conservation des notes obtenues à l'examen du baccalauréat général ou technologique

BO n° 32 du 4 septembre 2003

BACCALAURÉAT

Modalités d'application des dispositions relatives au bénéfice de la conservation des notes obtenues à l'examen du baccalauréat général ou technologique

NOR : MENE0301752N

RLR : 544-0a ; 544-1a

NOTE DE SERVICE N°2003-128 DU 20-8-2003

MEN

DESCO A3

<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/32/MENE0301752N.htm>

Et en complément :

BO n° 36 du 5 octobre 2006

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/36/MENE0601984A.htm>

BACCALAURÉAT

Épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique à compter de la session 2007 de ces examens

NOR : MENE0601984A

RLR : 544-0a ; 544-1a

ARRÊTÉ DU 28-8-2006 JO DU 21-9-2006

MEN

DGESCO A1-3

- 10) Examens : adaptation

BO EN n° 3 du 19 janvier 2006

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/3/MENS0502560D.htm>

CANDIDATS HANDICAPÉS

Aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

NOR : MENS0502560D

RLR : 430-9 ; 540-4

DÉCRET N°2005-1617 DU 21-12-2005 JO DU 23-12-2005

Récent : remplace la circulaire de 1985

- 11) Rapport Lachaud (intégration des enfants handicapés en milieu scolaire)

<http://www.education.gouv.fr/rapport/handicapes0103.pdf>

12) BO n° 31 du 31 août 06

INTÉGRATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS

Organisation du service départemental d'auxiliaires de vie scolaire - rentrée 2006

ÉLÈVES HANDICAPÉS

Scolarisation des élèves handicapés : préparation de la rentrée 2006

NOR : MENE0601960C

RLR : 501-5 ; 516-3

CIRCULAIRE N°2006-119 DU 31-7-2006

MEN

DGESCO

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/31/MENE0601960C.htm>

13) Professeurs référents

BO 32 du 7 septembre 2006

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/32/MENE0601976A.htm>

ÉLÈVES HANDICAPÉS

Les enseignants référents et leurs secteurs d'intervention

NOR : MENE0601976A

RLR : 501-5 ; 516-3

ARRÊTÉ DU 17-8-2006 JO DU 20-8-2006

MEN - DGESCO B2-2

SAN

AGR

14) Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

BO n° 32 du 7 septembre 2006

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/32/MENE0602187C.htm>

ÉLÈVES HANDICAPÉS

Mise en œuvre et suivi du projet personnalisé de scolarisation

NOR : MENE0602187C

RLR : 501-5 ; 516-3

CIRCULAIRE N°2006-126 DU 17-8-2006

MEN - DGESCO B2-2

SAN

AGR